

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-52

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant le règlement du CRB n° 86-21 du 24 novembre 1986 relatif aux activités non bancaires;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 juillet 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 15 juillet 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Yann POUÉZAT